

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME 22 juillet 2024 à 17 h SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE 3, chemin de Hatley

Présences :

Patricia Sévigny, Présidente et conseillère
Jean-Pierre Charuest, Maire
Danny Roy, citoyen
Nicole Couture, citoyenne
Cécile Collinge, citoyenne
Mélanie Éliane Marcoux, citoyenne
Benoît Bouthillette, conseiller
Sylvie Lemonde, conseillère (présente seulement pour le point 4.1)
Danielle Lanciaux, conseillère (présente seulement pour le point 4.1)

Absences :

Aucune

Monsieur Nicolas Guillot, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, agit à titre de secrétaire du CCU.

1. Ouverture de la réunion

À 17h00, ayant constaté le quorum, madame Patricia Sévigny, présidente du CCU, ouvre la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point 5.2 – *Demande de permis PIIA, 6910 Louis-S.-St-Laurent – Zone C-6.*

3. Dépôt des comptes-rendus des réunions précédentes

3.1. Réunion du 13 mai 2024

Le compte-rendu de la réunion du 13 mai 2024 est adopté tel que présenté.

4. Suivi de la dernière réunion

4.1. Présentation du projet COOP

Présentation du projet par les propriétaires, une période de questions s'en suis.

Après le départ des membres du projet, un tour de table des membres du comité révèle un intérêt très positif sur le projet présenté, et ce à l'unanimité.

4.2. Modification règlementaire - Ajout UHA

Après réflexion, le comité recommande au conseil d'enlever le point sur les liens de parenté pour réglementer les logements complémentaires.

4.3. Modification règlementaire - Mise à jour du règlement PIIA

Après analyse du règlement PIIA par les agents du patrimoine et les membres du service de l'aménagement de la MRC, de nombreux conseils sont ajoutés à la dernière version du règlement.

Le comité va prendre le temps de bien analyser tous les commentaires et trier leurs pertinences.

L'analyse sera présentée au prochain comité du mois d'août.

5. Nouveaux points

4.4. Demande de permis PIIA, 21 Chemin de Moe's River

Le propriétaire souhaite construire une terrasse à l'arrière de sa maison (12x16), qui ne sera pas visible de la rue

La maison se trouve en zone H-15, elle est donc assujettie au règlement PIIA

Considérant que les objectifs poursuivis par le règlement PIIA sont respectés;

Considérant que la terrasse se trouve en marge arrière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CÉCILE COLLINGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter la demande de PIIA pour la mise en place d'une terrasse de 12'x16' en marge arrière, au 21 chemin de Moe's River.

4.5. Demande de permis PIIA, 6910, Louis S.-St-Laurent-zone C-6

Le propriétaire souhaite changer le revêtement extérieur de la maison et modifier sa couleur

Considérant que les objectifs poursuivis par le règlement PIIA sont respectés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter la demande de PIIA pour le remplacement et le changement de couleur du revêtement extérieur du 6910, Louis S.-St-Laurent

6. Prochaine réunion

La prochaine rencontre aura lieu le 19 août 2024

7. Levée de la réunion

La réunion est levée.

Patricia Sévigny
Présidente du CCU

Nicolas Guillot
Secrétaire du comité